



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sites naturels : Essonne

Question écrite n° 4462

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur la nécessité de « classer » les sites naturels de la Vallée de la Bièvre. Il lui demande quelles sont ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le classement, au titre des sites, des espaces naturels de la vallée de la Bièvre est effectivement prévu. Cette mesure de protection est actuellement en cours d'étude, tant dans le département de l'Essonne que dans celui des Yvelines. La procédure est inévitablement longue et complexe, s'agissant d'un site très vaste, concernant de nombreuses communes situées dans deux départements ; ces communes ont d'ailleurs fait connaître leur avis favorable sur ce projet de protection. C'est un dossier auquel le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement attachent une grande importance. Des instructions viennent d'être données à la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement d'Ile-de-France afin qu'elle s'emploie tout particulièrement à mener à bien cette procédure de classement.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4462

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2970